COMITÉ CHAMPAGNE CIVC

Pourquoi calculer votre empreinte carbone ?

La société humaine est aujourd'hui confrontée à un double défi, énergétique et climatique.
D'un côté, les ressources énergétiques (et minières) s'épuisent, ce qui va rendre extrêmement vulnérables, dans un avenir probablement rapproché, les activités ou entreprises les plus dépendantes.
De l'autre, il est aujourd'hui prouvé que nos émissions de gaz à effet de serre (GES) sont responsables des changements climatiques en cours, évolution qui risque de s'aggraver si rien n'est fait.

Aujourd'hui, les scientifiques du monde entier tirent la sonnette d'alarme. D'après les experts, une réduction la plus rapide possible de 50 % des émissions mondiales de GES est indispensable pour contenir la dérive climatique. Cela suppose un effort de diminution de 75 % (division par 4) dans les pays développés comme le nôtre. Cet objectif de facteur 4 est désormais inscrit dans la loi de programme du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique de la France.

La Champagne a bien anticipé ces questions puisqu'elle a été l'une des toutes premières filières au monde à calculer en 2003 ses émissions de GES. Le plan climat mis en place dans la foulée par notre profession vise un objectif de réduction de 75 % (facteur 4) en 2050 et de 25 % dans un premier temps, en 2020.

Pour y parvenir, il est indispensable qu'une très large majorité d'entre vous, vignerons, coopératives et maisons adhère à cet objectif commun.

C'est une question **d'efficacité économique** :
- réduction de notre vulnérabilité face au renchérissement inéluctable du coût des énergies fossiles (montée du prix des matières premières et taxe carbone) ;
- réponse aux attentes ou demandes de nos consommateurs ;
- préparation au futur étiquetage environnemental des produits.

Mais c'est aussi et surtout un véritable **engagement citoyen** et même un devoir de **solidarité avec les générations futures**, que l'on retrouve à la base de la définition du développement durable.

Il ne s'agit évidemment pas de culpabiliser mais d'agir !

Toute action réclame au préalable un peu de réflexion et de diagnostic. C'est ce que nous vous proposons de faire **en calculant votre empreinte carbone grâce à ce calculateur** qui est une première dans le monde viticole. C'est un outil directement inspiré de la méthode Bilan Carbone® développée par l'ADEME que nous avons adaptée aux spécificités des exploitations et entreprises champenoises.

Plus vous serez nombreux à calculer votre empreinte carbone, et surtout à mettre en place votre propre plan d'actions, et plus la Champagne se positionnera en vignoble leader dans la lutte contre les changements climatiques.

Nous visons un objectif symbolique de 350 diagnostics réalisés dans un an soit, en ppm, la concentration de CO_2 dans l'atmosphère à retrouver le plus vite possible pour combattre la dérive climatique…

A vos claviers !

COMITE INTERPROFESSIONNEL DU VIN DE CHAMPAGNE
5, rue Henri-Martin - Boîte Postale 135 - 51204 Épernay Cedex France -TEL : 03 26 51 19 30 - FAX : 03 26 55 19 79 - **www.champagne.fr** - siret 78038582900012 - code TVA FR0E 780385829